

Le très hon. M. Howe: Merci beaucoup.

M. Hansell: Le ministre n'a eu rien à voir au discours de mon honorable ami. Je disais simplement que, quand l'honorable député parlait, le ministre lisait; je crois cependant qu'il prêtait l'oreille au discours du député. Voilà comment j'en suis venu à parler du ministre; je disais...

Le très hon. M. Howe: Je prétends avoir le droit d'écouter des inanités tout en lisant autre chose en même temps.

M. Hansell: Que le ministre me permette de lui demander si c'est une inanité de dire que la *West Kootenay Power and Light Company* est une filiale de la *Consolidated Mining and Smelting Company* et que le Pacifique-Canadien détient 51 p. 100 de ses actions.

Le très hon. M. Howe: Rattachez cela au bill à l'étude.

M. Hansell: Ce n'est certes pas une inanité. Un des buts du projet de loi, c'est de protéger ces intérêts acquis. On n'a présenté aucun argument valide à l'appui du contraire; que pouvons-nous donc en conclure? L'honorable député de Kootenay-Ouest (M. Herridge), s'est laissé prendre au piège, même s'il faut reconnaître qu'il peut avoir quelque intérêt personnel en la matière. Il se prononcera en faveur de la protection des intérêts acquis d'une entreprise particulière; c'est exactement la situation dans laquelle il se trouve. Il a tout accepté, tout avalé. On lui en a fait accroire. On lui a mis un bandeau sur les yeux. Par le bill à l'étude, on tente, à mon avis, de nous bander les yeux. L'honorable député de Cariboo a soulevé un coin de ce bandeau. C'est, me semble-t-il, le but du bill. Sinon, il faudra donner de meilleures raisons que celles qu'on a fait valoir jusqu'ici. Les ministériels qui ont participé à ce débat n'ont pas réussi, tant s'en faut, à faire triompher leur point de vue.

Il me répugne de retomber dans l'ordinaire, mais un de mes collègues m'a remis un billet à propos de quelque chose qui mérite d'être mentionné. L'honorable député de Burnaby-Richmond (M. Goode) a contribué au débat; je ne sais pas jusqu'à quel point ce discours a enrichi le débat...

Le très hon. M. Howe: Très peu.

M. Hansell: Je ne peux toutefois pas laisser passer ce qu'il a dit, parce qu'il a au moins donné l'impression que le gouvernement de la Colombie-Britannique envoyait des circulaires par la poste à tous les écoliers de la province. Il n'avait peut-être pas l'intention de donner cette impression, mais il a certainement fait entendre que le gouvernement provincial utilisait sa franchise postale,—je suppose que c'est un privilège accordé par

[M. Hansell.]

l'imprimeur de la Reine,—pour envoyer ses imprimés à la population et qu'il en avait envoyé à chaque écolier de la province.

Je crois que ce n'est pas le cas. Si des imprimés ont été envoyés,—je veux bien croire mon honorable ami,—je serais porté à croire qu'ils ont été adressés aux directeurs d'école. C'est bien possible. Franchement, je ne vois pas pourquoi un gouvernement ne pourrait pas exposer les faits aux écoliers par l'entremise des directeurs d'école.

M. Byrne: S'agit-il de faits ou de propagande?

M. Hansell: Les directeurs peuvent utiliser la documentation, mais ils ne sont pas obligés de le faire; c'est à eux de décider. Mon honorable ami parle de propagande faite par la poste, ou avec l'autorisation de l'imprimeur de la Reine. Je puis dire à mon honorable ami et au député de Burnaby-Richmond que nulle part au monde la franchise postale ne sert autant à la propagande qu'ici même à Ottawa.

M. Dickey: Cela vous plaît à dire.

M. Hansell: Cela me plaît à dire.

M. Dickey: Bien.

M. Hansell: Je n'hésite pas à dire que j'utilise la franchise postale pour l'expédition de mes discours; peu m'importe qu'on qualifie la chose de propagande ou non. Tout est propagande. Tout ce qu'on envoie par la poste est propagande; il ne peut en être autrement. Les revues d'hygiène publique, toute la documentation portant sur les affaires étrangères,—et j'en ai lu,—tout cela est de la propagande. Je sais ce dont je parle: j'ai des enfants qui fréquentent les écoles secondaires, où ils étudient les affaires internationales; ils rapportent à la maison de la documentation qui leur vient de nos ministères fédéraux.

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Le député qui a la parole s'éloigne un peu trop du sujet, ce me semble.

L'hon. M. Martin: Je dirais cela moi aussi.

M. Hansell: Je dois admettre que vous avez raison, monsieur l'Orateur; mais, si j'ai pris cette tangente, c'est parce que le député de Burnaby-Richmond m'y a entraîné. Je me contente de dire qu'il faudrait mettre les choses au point et mentionner que le gouvernement de la Colombie-Britannique n'expédie pas ces textes à tous les étudiants de la province; non, il les envoie aux directeurs des écoles et c'est son affaire. Les directeurs peuvent s'en servir ou non, à leur guise. Voilà ce qui en est.